



Assemblée générale

Cinquantième session

76^e séance plénière

Vendredi 1^{er} décembre 1995, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 44 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général (A/50/574)

Projets de résolution (A/50/L.24, A/50/L.37, A/50/L.38)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Norvège, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.24.

M. Bjørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter, avec la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, le projet de résolution A/50/L.24 relatif au processus de paix au Moyen-Orient. Les pays suivants se sont portés coauteurs à ce projet de résolution : Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Belize, Bolivie, Bulgarie, Canada, République tchèque, Danemark, El Salvador, Finlande, Allemagne, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakstan, Luxembourg, Myanmar, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine et Uruguay.

Ce projet de résolution fait suite aux résolutions 48/58 et 49/88. Dans ce texte, l'Assemblée générale se félicite du processus de paix et appuie sans réserve les progrès réalisés dans ce processus, en particulier les accords et les traités conclus au cours de l'année écoulée.

D'importants progrès ont été réalisés l'an dernier dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. L'Accord intérimaire conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui avait été mis au point à Taba, en Égypte, et qui a été signé à Washington le 28 septembre, a été un résultat majeur dans ce processus de paix. Cet accord ainsi que le processus de paix dans son ensemble ont donné des résultats remarquables non seulement pour les différents peuples concernés, mais aussi pour l'ensemble de la région. Une conséquence importante de l'Accord intérimaire est la tenue, prévue en janvier 1996, d'élections palestiniennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Une autre est le redéploiement israélien hors de la ville cisjordanienne de Jenin intervenu au début de ce mois. Nous espérons tous que l'élan actuel se maintiendra et que les négociations sur le statut final commenceront, comme prévu, au printemps de 1996.

Mais nous avons aussi été témoins de tentatives violentes, de la part des deux côtés, pour saper le processus de paix. La mort tragique du Premier Ministre Itzhak Rabin le 4 novembre dernier nous rappelle que le processus de paix exige non seulement un engagement et une vision claire de l'avenir, mais aussi un courage considérable. Nous souhai-

tons au Premier Ministre Shimon Peres et au Président Yasser Arafat tout le succès possible dans la période à venir. Personne ne pensait, en 1993, que la voie qui s'ouvrirait serait sans heurt. Elle ne l'est pas, mais la plupart des Palestiniens et des Israéliens savent que c'est la seule voie menant à un avenir meilleur et qu'il n'y a pas de retour en arrière possible.

Un autre jalon sur la voie d'une paix globale au Moyen-Orient est le Sommet économique qui s'est tenu dans la capitale jordanienne, Amman, le mois dernier. Le Sommet a rassemblé quelque 1 500 hommes d'affaires et hommes politiques provenant de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ainsi que du reste du monde. Qui aurait pu imaginer un tel événement il y a seulement quelques années? Qui aurait pu imaginer un événement comme la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, tenue au début de cette semaine? De tels événements sont porteurs d'optimisme et incitent en retour à l'optimisme quant à l'avenir. La Déclaration du Sommet d'Amman est accueillie favorablement dans le dernier alinéa du préambule du projet de résolution.

Cependant, les incidents qui ont récemment eu lieu dans le Sud-Liban et dans le nord d'Israël rappellent que beaucoup reste à faire avant que s'instaure une paix globale dans la région. La voie syro-israélienne n'a pas non plus encore donné de résultats. Le paragraphe 4 du projet de résolution souligne la nécessité de réaliser des progrès rapides sur les autres volets des négociations arabo-israéliennes dans le cadre du processus de paix.

Un accord de paix entre Israël et la Syrie apportera une importante contribution à une paix durable au Moyen-Orient, et nous espérons que les déclarations faites cette semaine à Barcelone par les Ministres des affaires étrangères d'Israël et de la Syrie se révéleront être un nouveau départ dans les négociations entre les deux pays.

L'un des éléments importants du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie est l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils accélèrent l'envoi d'une aide économique, financière et technique au peuple palestinien pendant la période intérimaire ainsi qu'aux parties dans la région et qu'ils apportent un appui au processus de paix. Le développement économique dans la région est crucial. La paix et la stabilité au plan régional ne sont pas faciles à instaurer sans la paix au plan national, et réciproquement. La communauté internationale peut y contribuer. Les nouvelles relations de coexistence et de coopération au Moyen-Orient et en Afrique du Nord doivent être protégées et amplifiées, et cela peut se faire grâce à la mobilisation de ressources financiè-

res pour aider les peuples concernés à développer leurs institutions, leurs infrastructures et leurs économies de manière qu'ils puissent ainsi compter sur eux-mêmes. Ils devraient aussi être encouragés à participer au commerce régional et international.

Le développement économique est particulièrement important pour les Palestiniens. Le taux de chômage élevé dans la bande de Gaza et en Cisjordanie constitue un problème grave. La paix demeurera vulnérable si elle ne donne pas de résultats tangibles pour le peuple concerné. Le processus de paix doit être accompagné et renforcé par un développement économique et social, et, en tant que Président du Comité de liaison spécial pour l'aide aux Palestiniens, la Norvège observe attentivement l'évolution des événements dans les régions palestiniennes. Le développement économique dans ces régions a enregistré de meilleurs résultats cette année que prévu, mais il est extrêmement important que la communauté internationale continue d'aider le peuple palestinien dans les domaines économique et social. La prochaine Conférence des pays donateurs d'aide aux Palestiniens, qui aura lieu à Paris, aura une importance décisive en ce qui concerne la mobilisation de l'appui à un développement des plus nécessaires dans la région.

Le paragraphe 7 du projet de résolution souligne le rôle utile que l'Organisation des Nations Unies peut jouer en participant activement au processus de paix au Moyen-Orient et en aidant l'application de la Déclaration de principes. La Norvège se félicite de voir que l'ONU appuie fermement le processus de paix. Des institutions des Nations Unies comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de même que le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, M. Terje Rod Larsen, ont apporté une aide extrêmement précieuse aux Palestiniens. La poursuite et le renforcement de leurs activités sont de la plus haute importance pour garantir la paix, la prospérité et la stabilité au Moyen-Orient.

Il n'est pas seulement normal, mais indispensable aussi, que les débats et les résolutions de l'Assemblée générale reflètent et appuient l'évolution positive de la situation au Moyen-Orient. Dans nos efforts, nous devons donc nous attacher à élargir les terrains d'entente. La Norvège réaffirme qu'elle continuera à jouer son rôle en aidant le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient regorge de ressources humaines et naturelles. On peut se servir de ces ressources pour créer des sociétés vitales et prospères ou pour faire la guerre. La guerre a déjà été essayée et on en a vu à chaque fois quels en étaient les résultats dévastateurs. Aujourd'hui, on essaie la paix, et les résultats après deux ans seulement sont tangibles et convaincants.

Avec ce projet de résolution, nous n'avons pas pour seul objectif de nous féliciter des résultats obtenus jusqu'à présent dans le processus de paix; nous voulons aussi prendre acte du ferme appui des Membres des Nations Unies en faveur de tous les nouveaux efforts qui seront faits en vue d'une paix d'ensemble, juste et durable, au Moyen-Orient. Il reste encore de nombreuses questions importantes à régler. Le projet de résolution ne mentionne pas les questions devant faire l'objet de négociations entre les parties. Il en était de même pour la version de l'an dernier. Nous pensons que l'Assemblée devrait veiller à ne rien ajouter à ce dont les parties sont seules à pouvoir décider et à n'en rien retirer. Toutefois, nous estimons qu'à ce stade critique il est vital que, par le biais de l'Assemblée générale, la communauté internationale exprime son appui indéfectible au processus de paix. Aussi recommandons-nous que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution à l'unanimité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va lui aussi présenter le projet de résolution A/50/L.24.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation de la Fédération de Russie, qui coparraine le processus de paix au Moyen-Orient, a l'honneur, avec les délégations de la Norvège et des États-Unis d'Amérique, de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/50/L.24.

Son principal objectif est de renforcer les succès obtenus dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et d'orienter les parties vers la mise en oeuvre, le plus rapidement possible, des accords signés.

Nous notons avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée de grands efforts ont été faits pour obtenir une amélioration décisive dans l'évolution de la situation au Moyen-Orient. De nombreuses réalisations se sont accumulées dans la «tirelire» de la paix dans cette région, notamment l'accord relatif à la continuation du transfert aux Palestiniens des pouvoirs et responsabilités civils sur la Rive occidentale du Jourdain.

En dépit des difficultés qui subsistent et malgré la résistance des extrémistes, les choses évoluent dans le sens de relations de paix, de bon voisinage et de coopération. C'est avec plaisir que nous voyons le processus de paix engagé à Madrid, notamment avec le coparrainage de la Russie, commencer à porter ses fruits pour les peuples de la région, renforçant par là même la confiance et l'interaction. J'en veux pour preuve le Sommet économique sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, réuni à Amman, qui était appelé à jeter les bases d'une solide coopération régionale afin de préparer la région à entrer dans le XXIe siècle.

La Russie souhaite un règlement juste et global de tous les aspects du conflit arabo-israélien, sans préjudice aucun pour les parties quelles qu'elles soient. C'est précisément de cette logique que procède la formule de Madrid pour le processus de paix. Nous sommes convaincus que l'élargissement de l'autonomie palestinienne et les prochaines élections au Conseil palestinien seront autant de gages de la réalisation des aspirations et des attentes de tous les Palestiniens.

Pour assurer une évolution constante vers la paix et la mise en place d'une autonomie palestinienne, une aide matérielle extérieure est indispensable. Le projet de résolution contient à cet égard un appel aux États Membres afin que pendant la période de transition ils apportent une assistance économique, financière et technique aux Palestiniens. La Russie, pour sa part, aide les Palestiniens, notamment en équipant et en renforçant les forces de sécurité et de police palestiniennes. Nous avons également l'intention de contribuer par tous les moyens au relèvement économique de la région, notamment par la mise en oeuvre des projets mentionnés.

Le projet de résolution contient également une disposition très importante relative au rôle utile que l'Organisation des Nations Unies peut jouer en participant activement au processus de paix au Moyen-Orient et en contribuant à l'application de la Déclaration de principes. Nous considérons que notre Organisation et ses institutions spécialisées — à commencer par l'UNRWA, le PNUD et l'UNICEF — peuvent, en raison de leur grande expérience de ces divers types de programmes techniques et humanitaires dans les territoires occupés, être extrêmement utiles pendant la phase de mise en oeuvre de la Déclaration de principes.

La transformation du Moyen-Orient en une zone de stabilité ne se produira pas à moins que l'on avance dans les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises. C'est la raison pour laquelle le projet de résolution insiste sur la

nécessité de faire rapidement progresser les négociations arabo-israéliennes dans d'autres voies. Cela exige aussi qu'un dialogue soit engagé, que les parties fassent preuve de bonne volonté et que la communauté internationale apporte son soutien au processus. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les retards injustifiables concernant le volet syrien.

Le succès dépendra dans une grande mesure du règlement du problème israélo-libanais, qui a sa base juridique internationale et ses caractéristiques propres. Le règlement de la question continue d'être fondé sur la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui réclame que soient garantis la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, le retrait d'Israël du Sud-Liban et la sécurité des régions septentrionales d'Israël.

Nous sommes convaincus que l'adoption de ce projet de résolution équilibré donnera un appui politique aux efforts visant à édifier un Moyen-Orient de l'après-affrontement qui repose sur une vaste coopération internationale et un développement économique accéléré de la région. La Russie accorde une grande importance à l'aspect multilatéral du processus de paix, qui revêt un caractère de plus en plus précis et de plus en plus concret. Elle compte que l'ONU et le Conseil de sécurité continueront de contribuer par tous les moyens à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient dans toutes les directions.

Nous espérons que le projet de résolution recevra l'appui de tous les États.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui va lui aussi présenter le projet de résolution A/50/L.24.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui fournit à l'Assemblée générale l'occasion de réaffirmer son soutien au processus de paix au Moyen-Orient, processus engagé il y a plus de quatre ans à Madrid.

Depuis ce début historique, nous avons été témoins : de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, signée le 13 septembre 1993 par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine; de l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho signé le 4 mai 1994; de l'Accord sur le transfert préparatoire des pouvoirs et responsabilités en date du 29 août 1994; du Traité de paix conclu le 26 octobre 1994 entre la Jordanie et Israël; du Protocole relatif à la continuation du transfert

des pouvoirs et responsabilités, signé au Caire le 27 août 1995; et de l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, signé à Washington le 28 septembre 1995 par le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine.

Ce sont là des progrès importants sur la voie d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient. Il est nécessaire et approprié que le monde prodigue ses encouragements aux parties au moment où elles s'efforcent de surmonter l'héritage d'un passé marqué par la haine, la guerre, les soupçons et la méfiance. Il est aussi impératif que le monde appuie les parties au moment où elles font face au défi que leur posent constamment ceux qui, des deux côtés, voudraient par la violence et le terrorisme saper et inverser les progrès réalisés à ce jour par les parties.

Ce défi permanent s'est révélé clairement lors de l'assassinat tragique du Premier Ministre israélien Itzhak Rabin, qui s'était dévoué pour instaurer la paix des braves et qui a perdu la vie dans la poursuite de ce noble effort. Malgré cette tragédie, nous avons pu noter la souplesse du processus amorcé à Madrid et la résolution renouvelée de ceux qui participent au processus de paix. Il y a quelques semaines seulement, Israël a transmis aux autorités palestiniennes tous les pouvoirs de la ville cisjordanienne de Jenin. D'autres transferts d'autorité sont en cours, aux termes d'obligations découlant de divers accords.

Les parties se sont engagées à régler leurs différends par la négociation, malgré les initiatives brutales et sanglantes de ceux qui ne peuvent se faire à l'idée que les objectifs de paix et de réconciliation ne sont plus des visions irréalisables de quelques rêveurs. Le récent Sommet économique d'Amman a également témoigné de ce que la paix peut signifier pour les peuples de cette région.

Nous espérons que le Liban et Israël et la Syrie et Israël progresseront dans leurs négociations. De plus, je tiens à réaffirmer l'attachement de mon gouvernement à l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Ces objectifs ont été définis dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, que mon gouvernement appuie.

Mon gouvernement a participé activement aux nombreux efforts entrepris pour faire en sorte qu'une assistance économique soit apportée comme il convient pour appuyer les efforts de paix. Ce projet de résolution reflète clairement l'opinion de la communauté mondiale que cette assistance au développement est une priorité essentielle et qu'elle devrait être encouragée par la communauté internationale.

Le projet de résolution indique clairement aux parties que la communauté internationale reconnaît et appuie les efforts courageux qu'elles font pour créer un monde meilleur où grandiront les générations futures. Ce projet sert aussi à souligner ce qu'elles ont été en mesure de faire en recourant à la négociation directe pour régler leurs différends.

Les États-Unis s'enorgueillissent de nouveau d'avoir coopéré avec les représentants de la Russie, de la Norvège et beaucoup d'autres pays pour parrainer ce projet de résolution. Nous invitons les représentants de tous les États à exprimer leur appui à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.37.

M. Snoussi (Maroc) : La délégation du Maroc, qui assure la présidence du Groupe arabe pour le mois de décembre, a l'honneur de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/50/L.37, relatif à Jérusalem, au nom des auteurs suivants : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bangladesh, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Jordanie, Koweït, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Qatar, Soudan, Tunisie et Yémen.

Il est à signaler tout d'abord que le texte de ce projet est totalement identique à la résolution 49/87 A, adoptée au cours de la quarante-neuvième session. Dans le dispositif de ce projet, l'Assemblée générale constate l'illégalité de la décision prise d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville sainte de Jérusalem. En outre, le projet déplore le transfert, par certains États, de leurs missions diplomatiques à Jérusalem, au mépris de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, et le refus de se conformer à cette résolution. Par ailleurs, le projet demande de nouveau à ces États de se conformer aux dispositions des résolutions des Nations Unies. Enfin, le projet prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante et unième session, un rapport sur l'application de la résolution qui sera adoptée.

En conclusion, ma délégation espère que le projet de résolution que je viens de présenter recueillera l'accord général et sera adopté sans vote.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais proposer que la liste des orateurs dans le débat sur cette question soit close à 12 h 30.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat d'inscrire leurs noms sur la liste le plus tôt possible.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : La région du Moyen-Orient est en transition. Elle laisse derrière elle une époque de conflit et de guerre et entre dans une nouvelle ère de paix juste et globale entre les peuples de cette région importante du monde. En cette période intérimaire, toutes les parties préoccupées par la stabilité et la prospérité des peuples de la région sont investies de responsabilités supplémentaires.

Nous ne devons pas nous convaincre que les progrès dans le processus de paix continueront de façon automatique ou qu'ils sont inévitables. Au contraire, nous pensons que toutes les parties concernées doivent faire progresser le processus de négociation, car le large soutien dont a joui jusqu'à présent le processus de paix a été lié dans l'esprit des gens à un grand espoir de recouvrer terres et droits, de mettre fin aux effusions de sang et d'initier une coopération régionale authentique en vue d'une maîtrise des armements et du développement économique de la région, le but étant d'élever le niveau de vie des peuples et mettre fin aux longues souffrances de ceux qui ont vécu sous l'occupation. Ces attentes doivent se concrétiser pour l'instauration d'une paix véritable.

Toute évaluation objective du processus de paix qui a commencé à la Conférence de paix sur le Moyen-Orient, tenue à Madrid il y a quatre ans, doit mettre en relief les réalisations accomplies jusqu'à présent dans le cadre de ce processus. La plus importante est sans conteste le fait que les parties ont convenu que l'objectif des négociations est le respect intégral et honnête des cadres de référence sur lesquels se fonde le processus de paix. Ces derniers comprennent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dont le contenu réel est la réalisation d'une paix globale entre les Arabes et Israël en échange du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967 et de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes.

Les négociations ont donné lieu à une reconnaissance mutuelle et à la Déclaration de principes entre Palestiniens et Israéliens. Cette dernière a été suivie par d'autres accords et mesures pour sa mise en oeuvre. Plus récemment, l'Accord intérimaire sur la rive occidentale et la bande de Gaza a été signé à Washington le 28 septembre 1995. En vertu de

cet accord, les troupes israéliennes se retireront de villes arabes des territoires occupés, permettant ainsi la tenue d'élections palestiniennes libres et ouvrant la voie à des négociations sur le statut définitif qui, nous l'espérons, mettra fin définitivement à l'occupation israélienne et établira les fondements de l'indépendance politique du peuple palestinien. La Jordanie a également signé un traité de paix avec Israël.

Des efforts sont déployés pour réaliser des progrès similaires dans le processus de paix sur les volets syrien et libanais. Deux importantes réunions au sommet ont également eu lieu sur la coopération économique et régionale à Casablanca et Amman. L'Égypte envisage d'accueillir un troisième sommet en 1996.

La dynamique de paix est indivisible. Elle ne peut réussir que si elle couvre tous les aspects des relations entre les États du Moyen-Orient. Des relations économiques normales, par exemple, ne peuvent exister, se renforcer et durer dans une situation d'occupation par Israël de certaines terres arabes. De même, la coopération régionale dans l'intérêt des peuples et leur prospérité ne pourra jamais réussir tant qu'existent les concepts d'une hégémonie, le rêve d'une supériorité militaire ou l'illusion qu'on parviendra à assurer la sécurité en occupant les terres d'autrui.

Seule une paix juste, complète et globale peut véritablement garantir la sécurité de toutes les parties. Il ne fait pas de doute que la possession par un État du Moyen-Orient d'armes nucléaires menace la paix et la sécurité de toute la région et accroît les possibilités de prolifération de telles armes dans d'autres pays de la région.

C'est pourquoi l'Égypte a continué d'appeler à la création d'une zone au Moyen-Orient exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. C'est là un objectif soutenu par la communauté internationale et que l'Assemblée générale appuie à l'unanimité tous les ans. Mais malheureusement, aucun progrès n'a été réalisé à cet égard, car Israël, qui insistait par le passé pour des négociations directes avec les pays concernés préalablement à la création éventuelle d'une telle zone, refuse aujourd'hui toute négociation sur la limitation des armes dans le domaine nucléaire dans le cadre du groupe de travail multilatéral sur la limitation des armes et la sécurité régionale. Israël refuse également de prendre les mesures de confiance qui permettraient de le prendre au sérieux s'agissant du domaine nucléaire.

L'Égypte s'est engagée dans l'expérience de la paix dans des circonstances très difficiles et a fait des sacrifices

énormes qui ne l'ont pas dissuadée de rechercher la paix. Aujourd'hui, le Traité de paix signé entre l'Égypte et Israël, qui consacre fidèlement le principe de l'échange de territoires — tous les territoires — contre la paix constitue un impressionnant modèle à suivre. En Égypte, nous sommes très fiers de cette expérience audacieuse, sans laquelle il aurait été impossible pour l'actuel processus de paix de commencer ou d'aboutir.

Alors que nous saluons tous les développements positifs enregistré dans le contexte du processus de paix, nous sommes bien conscients des dangers qui menacent les efforts de paix au Moyen-Orient. Il y a quelques semaines, le Premier Ministre israélien, Itzhak Rabin, était assassiné par un extrémiste israélien, appartenant au même groupe d'extrémistes qui ont assassiné des Palestiniens par dizaines alors qu'ils priaient dans la mosquée d'Ibrahim d'El-Khalil. Nous déplorons l'effusion de sang partout où qu'elle ait lieu. De tels actes horribles nous rappellent à tous que les ennemis de la paix sont absolument prêts à tout pour atteindre leurs objectifs. Et c'est exactement ce que nous devrions tous rejeter, de même que nous devons prendre toutes les mesures légitimes pour condamner, combattre et neutraliser l'extrémisme et ses manifestations.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que la réalisation de la paix exige de chaque partie le respect de ses engagements internationaux. Nous espérons que le Gouvernement israélien continuera de respecter les engagements pris, comme nous le voyons faire aujourd'hui. Nous espérons également le voir adopter une attitude plus positive dans les négociations avec la Syrie et le Liban. La meilleure riposte à ceux qui tentent d'assassiner la paix au Moyen-Orient ne serait-elle pas d'accélérer la réalisation de cette paix?

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Le Moyen-Orient est l'une des régions les plus sensibles du monde vu son importance et son impact sur la paix et la sécurité internationales. De ce fait, l'instauration et la consolidation de la paix dans la région constituent une question très importante pour la communauté internationale dans son ensemble en raison des répercussions sur d'autres régions. En vue d'instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient, la communauté internationale doit trouver un règlement juste, global et durable au conflit arabo-israélien. La délégation de mon pays souhaite réaffirmer que le processus de paix au Moyen-Orient doit être global et intégré car il est impossible de se consacrer à la paix et au développement dans une partie de la région alors que la situation demeure instable dans d'autres.

C'est pourquoi il convient d'accorder la plus grande attention à tous les volets des négociations pour garantir un règlement juste et global dans la région. Cela ne peut être réalisé si le règlement est partiel et incomplet. La délégation de mon pays voudrait également ajouter que tout règlement doit aller de pair avec une méthode d'approche intégrée permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables étant donné que la question de Palestine est au coeur du conflit dans la région.

Le processus de paix au Moyen-Orient, commencé il y a quatre ans, a fait d'importants progrès dans la voie de la paix. Il y a eu d'abord l'accord réalisé à Washington, qui a conduit à la signature, le 13 septembre 1993, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie; ensuite la signature du Traité de paix conclu entre la Jordanie et Israël le 26 octobre 1994 et, enfin, la signature, le 28 septembre 1995, de l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, deuxième phase de la Déclaration de principes sur l'élargissement des arrangements d'autonomie. Ce dernier accord stipule le retrait des forces israéliennes de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, permettant ainsi au peuple palestinien d'exercer son droit d'organiser des élections libres et démocratiques.

On ne doit pas laisser s'évanouir l'optimisme généré par tous ces accords en dépit du fait qu'Israël poursuit sa politique de création de colonies de peuplement en vue de modifier le caractère démographique des territoires arabes occupés, notamment de la ville sainte d'Al Qods. Le Bahreïn se félicite de tous les événements positifs intervenus et tient à réaffirmer son appui au processus de paix au Moyen-Orient. Il s'engage à appuyer toute action ayant pour but de parvenir à une paix juste, globale et durable sur la base du principe d'échange de territoires contre la paix et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui stipulent le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods.

Depuis le début du processus de paix au Moyen-Orient, la communauté internationale a suivi attentivement les événements positifs intervenus dans la question de Palestine et le volet jordanien. Par contre, malheureusement, aucun progrès réel n'a été réalisé sur le volet syrien. Or, aucune paix juste et globale ne saurait être obtenue dans la région sans qu'Israël ne se retire du Golan syrien occupé et ne démantèle totalement ses colonies de peuplement, conformément aux résolutions de la communauté internationale. Le Bahreïn, en conséquence, réaffirme son appui à la position de la Syrie qui tient à rétablir sa pleine souveraineté sur ses territoires du Golan occupés en 1967.

Nous voudrions également souligner ici l'importance de préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons que le processus de paix soit relancé sur le volet libanais et revitalisé et qu'Israël soit tenu d'appliquer la résolution 425 (1978) qui stipule le retrait inconditionnel des forces israéliennes des territoires du Liban.

Malheureusement, Israël continue d'appliquer son programme nucléaire sans aucun contrôle international. À notre avis, cela constitue un obstacle à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région. C'est pourquoi la délégation de mon pays demande à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est ainsi que des mesures de confiance mutuelle pourront s'instaurer, condition *sine qua non* du processus de paix.

Le Moyen-Orient est entré dans une nouvelle ère historique. Des négociations sont en cours en vue de régler tous les problèmes que connaissent les pays de la région dans le cadre de la légalité internationale. Ce sont là des événements extrêmement positifs, et nous pensons donc que tous les pays épris de paix doivent promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et aider à instaurer une paix juste, globale et durable sur tous les volets dans la région.

M. Yaacobi (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Cette année, il me faut commencer ma déclaration en évoquant l'assassinat brutal du Premier Ministre d'Israël, Itzhak Rabin, il y a moins d'un mois. Cet événement a traumatisé l'État d'Israël et a profondément choqué tout le Moyen-Orient et l'ensemble du monde. Israël a perdu un chef, un homme qui a consacré sa vie à la défense de l'État d'Israël. On se souviendra de lui comme d'un soldat tombé dans le combat pour la paix.

Malgré la douleur causée par l'assassinat de Rabin, le peuple d'Israël et le Gouvernement du Premier Ministre Peres sont déterminés à aller de l'avant et à parvenir à une paix régionale globale au Moyen-Orient. Nous ne permettrons pas à des terroristes de quelque milieu qu'ils soient d'entraver le processus de paix. Tel est notre engagement.

Nous avons déjà parcouru un long chemin dans notre quête de la paix. La politique poursuivie par le Gouvernement d'Itzhak Rabin a mené à des percées remarquables dans les relations entre Israël et ses voisins. La dernière réalisation en date a été la signature de la Déclaration de principes avec l'OLP, le 13 septembre 1993. Le processus

qui a commencé à cette date représente la meilleure, et peut-être la seule, possibilité pour les peuples de la région d'arriver à une coexistence pacifique. Lorsque Israël et les Palestiniens ont signé la Déclaration de principes, nous avons choisi de façonner notre avenir et de prendre l'histoire en main. Nous avons choisi de transformer des décennies de conflits en une nouvelle ère de paix et de coopération.

Les accords subséquents auxquels sont parvenus Israël et les Palestiniens — l'Accord de Gaza-Jéricho et l'Accord intérimaire (Oslo B) — forgent une nouvelle réalité au Moyen-Orient. Un autre événement marquant a été la signature d'un traité de paix avec le Royaume hachémite de Jordanie, en octobre 1994. Israël entretient aujourd'hui des relations de travail avec d'autres États arabes et musulmans en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique.

J'aimerais maintenant renouveler l'invitation lancée de cette tribune, il y a moins de deux mois, par celui qui était alors le Ministre des affaires étrangères d'Israël, et qui est aujourd'hui le Premier Ministre, Shimon Peres :

«Je voudrais saisir cette occasion pour m'adresser aux Syriens et aux Libanais et pour demander de cesser d'hésiter, de cesser de poser des questions... L'expérience a montré que par des négociations à tous les niveaux qui englobent toutes les questions, négociations menées sans timidité, inlassablement, nous pouvons réaliser la paix.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, séances plénières, 14e séance, p. 5*)

La Syrie et le Liban ont tout autant besoin de la paix qu'Israël et l'ensemble du Moyen-Orient. La paix leur permettra, et nous permettra, d'investir dans la personne humaine plutôt que dans les armes, dans la sécurité plutôt que dans la guerre, dans l'économie et le développement plutôt que dans l'affrontement. Le seul moyen d'y parvenir passe par la négociation directe au niveau de la prise de décisions. Voilà comment l'on est parvenu à la paix avec l'Égypte et avec la Jordanie; voilà comment la compréhension est née et comment des accords ont pu être réalisés avec l'OLP. Si la Syrie suit cette voie, la paix sera instaurée.

La communauté internationale devrait exprimer son appui en faveur des changements au Moyen-Orient. Nous appuyons vigoureusement le projet de résolution relatif au processus de paix au Moyen-Orient proposé par la Norvège, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Par ailleurs, Israël continuera de s'opposer aux tentatives faites

pour soumettre à cet organe des questions qui devraient faire l'objet de discussions bilatérales entre les parties elles-mêmes, comme cela a été décidé à la Conférence de Madrid.

Nous croyons que la paix que nous rétablissons avec nos voisins se traduira par une coopération régionale sans entraves. L'an dernier, un processus de vaste coopération économique régionale a commencé avec la tenue, à Casablanca, du premier Sommet économique Moyen-Orient/Afrique du Nord, sous les auspices de S. M. le Roi Hassan du Maroc. Le mois dernier, un deuxième Sommet a été tenu à Amman, sous les auspices de S. M. le Roi Hussein de Jordanie. Deux mille participants sont venus de 61 pays, y compris de la plupart des pays du Moyen-Orient et de nombreux pays musulmans extérieurs à notre région.

Les objectifs du Sommet, tels qu'ils ont été énoncés dans la Déclaration d'Amman, étaient :

«de faciliter l'accroissement des investissements du secteur privé dans la région, de consolider un partenariat public-privé qui assurera cet objectif, et d'oeuvrer au renforcement de la coopération et du développement régionaux.»

À ce Sommet, des hommes d'affaires venant d'Israël, de nombreux États arabes et d'États musulmans extérieurs à la région se sont mis d'accord sur un certain nombre de projets qui

«aideront à augmenter la capacité de production de la région et contribueront à son développement économique sur une large base.»

Des représentants gouvernementaux sont convenus d'établir au Caire, en Égypte, une banque pour la coopération et le développement économiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le Sommet économique de l'an prochain se tiendra au Caire, et le suivant au Qatar.

La paix et le développement nous acheminent vers un avenir meilleur. Ceux qui sont prisonniers du passé punissent les générations futures et les privent de la paix et de la prospérité. À long terme, nous croyons que la coopération régionale est le meilleur moyen d'avancer. Je crois que les occasions qui s'offrent à la coopération régionale sont grandes. Grâce à la coopération régionale, nous pouvons oeuvrer progressivement à la création d'un marché commun du Moyen-Orient. Grâce à la coopération régionale, nous pouvons établir un réseau coordonné d'infrastructures, y compris des ports, des aéroports, des chemins de fer et des

centrales énergétiques, des réseaux électriques, des réseaux de télécommunications et des communications informatiques. Grâce à la coopération régionale, nous pouvons ouvrir les frontières au tourisme. Le tourisme peut non seulement créer des centaines d'emplois, mais il peut également créer des intérêts endogènes pour préserver la paix.

Le chemin qui nous attend est difficile, mais notre destination est claire : la paix et la sécurité, la coopération et la prospérité. Israël, la Jordanie, l'Égypte et les Palestiniens, de concert avec les autres pays du Moyen-Orient et du Maghreb, travaillent déjà ensemble. La communauté internationale doit veiller à ce que cela soit l'avenir du Moyen-Orient.

L'expérience antérieure nous a enseigné que les accords conclus entre les dirigeants ne sont pas suffisants, et que la paix a une signification plus profonde que l'absence de guerre. Nous avons toujours cru qu'un environnement pacifique permettrait à tous les pays de la région d'utiliser leurs ressources humaines et économiques non pas pour la poursuite des conflits, mais pour une amélioration dans les domaines de l'éducation, de la santé, du progrès humain, de la science, de la technologie et du développement économique.

La paix et la stabilité non seulement sauveront des vies et épargneront de l'argent, mais elles généreront la croissance. Transformer les dépenses militaires en dépenses civiles favorisera le progrès humain et économique, et la menace de guerre ne dissuadera plus les investissements étrangers et le tourisme. Nous pouvons prélever chaque année 30 milliards de dollars sur les dépenses d'armements et autres dépenses militaires au Moyen-Orient. Cet argent pourrait être dépensé à meilleur escient pour l'éducation, la santé et le développement humain et économique.

Israël estime que l'ONU a un rôle important à jouer si elle favorise les accords bilatéraux et encourage les projets multilatéraux. Israël a pleinement coopéré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, en mettant en oeuvre des programmes visant l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien sur la Rive Occidentale et dans la bande de Gaza. Nous nous félicitons de leur participation continue, que nous encourageons.

Au cours des trois dernières années, nous avons été témoins d'un changement positif en ce qui concerne les

résolutions de l'ONU relatives au Moyen-Orient, dont la plus importante est la résolution relative au processus de paix au Moyen-Orient qui a été présentée aujourd'hui. Mais il y a encore des résolutions qui sont contraires à la réalité d'aujourd'hui dans la région. Nous espérons que les États Membres des Nations Unies élimineront ces résolutions anachroniques de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le moment est venu d'éviter de recourir à la rhétorique des années passées.

Dans son allocution lors de la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, feu le Premier Ministre d'Israël, Itzhak Rabin, a dit :

«Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale de son encouragement, en ce moment historique qui se déroule sur notre petite parcelle de terre...

La route est encore longue. Pourtant, nous sommes déterminés à avancer jusqu'à ce que nous ramenions la paix dans la région, pour nos enfants et les enfants de nos enfants et pour tous les peuples de la région. Telle est notre mission. Nous nous en acquitterons.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, séances plénières, 39e séance, p. 28*)

Itzhak Rabin a donné sa vie dans la poursuite de cette vision.

Nous avons l'obligation de continuer sur cette voie. Le nouveau Gouvernement israélien, dirigé par le Premier Ministre Shimon Peres, s'est engagé à instaurer la paix et il continuera d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif. Telle est notre politique. Tel est notre espoir. Tels doivent être l'obligation et l'objectif de la communauté internationale tout entière.

M. Al-Ameire (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le plaisir de remercier le Secrétaire général de la façon dont il a renforcé et accru l'efficacité du rôle des Nations Unies en vue de l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

Le fait que l'Assemblée générale examine aujourd'hui la situation au Moyen-Orient, au titre du point 44 de l'ordre du jour, réaffirme la volonté de la communauté internationale d'imprimer un nouvel élan au processus de paix dans la région et d'assurer la réalisation de ses objectifs, en

tenant compte des changements qui ont eu lieu dans la région et sur la scène internationale.

Bien que quatre années se soient écoulées depuis que le processus de paix a débuté à Madrid, processus qui avait pour but l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe d'échange de territoire contre la paix, il est plutôt décevant de constater que le processus de paix n'a fait aucun progrès notable dans les volets syrien et libanais à cause du refus du Gouvernement israélien de respecter les engagements qu'il a pris à la Conférence de Madrid et de son mépris des réalités de la situation actuelle dans la région.

Les Émirats arabes unis, qui se sont félicités de la réunion de la Conférence de paix de Madrid et qui ont pris part aux négociations multilatérales, ont suivi de près les quatre volets des négociations arabo-israéliennes et ont accueilli favorablement la signature de la Déclaration de principes sur l'autonomie et les accords qui y ont fait suite entre l'Autorité nationale palestinienne et Israël, ainsi que la signature du Traité de paix entre la Jordanie et Israël. Dans le même temps, nous pensons qu'un règlement pacifique, juste et global dans la région du Moyen-Orient exige des progrès dans les négociations sur les volets syrien et libanais. De cette tribune, mon pays réitère son appui aux positions justes et légitimes adoptées par les Gouvernements syrien et libanais dans le but de recouvrer leurs territoires occupés par Israël dans le Golan syrien et au Sud-Liban, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Mon gouvernement estime également que toutes les mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes dans le but de modifier le statut légal et le caractère démographique des territoires palestiniens et arabes occupés, particulièrement en ce qui concerne Al Qods Al Charif, sont nulles et non avenues et représentent une violation grave du droit international.

La paix, la sécurité, la stabilité et le développement au Moyen-Orient exigent l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans la région, y compris les armes nucléaires. Partant de cela, les Émirats arabes unis ont demandé à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que mesure de confiance dans la région. Nous réaffirmons également l'importance de la poursuite du rôle de l'ONU et de ses institutions spécialisées dans le processus de paix

actuel et demandons à Israël d'honorer ses engagements en vertu des résolutions pertinentes de la légalité internationale, dans l'intérêt d'un meilleur avenir de coexistence, de tolérance, de développement humain et du développement économique et social dans la région.

M. Alakwaa (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Dans la déclaration qu'il a prononcée à l'Assemblée générale le 11 octobre 1995, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré qu'

«une paix juste et durable dépendra toujours du retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, en particulier du Golan syrien et du Sud-Liban, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de l'échange de territoires contre la paix.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, séances plénières, 28e séance, p. 16*)

Bien que nous soutenions totalement les progrès réalisés et le succès remporté dans le processus de paix jusqu'à présent, nous continuons de penser qu'il est extrêmement important et nécessaire de faire des progrès semblables dans les volets syrien et libanais.

Par souci de brièveté, je limiterai ma déclaration aux deux sujets que le Secrétaire général a mentionnés dans son rapport (A/50/574), le statut des hauteurs du Golan syrien et d'Al Qods.

En ce qui concerne le Golan syrien, l'occupation continue de cette région par Israël est une violation flagrante et évidente des normes du droit international, notamment de la Convention de La Haye de 1907 et de ses Annexes pertinentes ainsi que des dispositions de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La poursuite de l'occupation est également une violation de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires d'autrui par la force.

En ce qui concerne le statut d'Al Qods, la déclaration d'Israël selon laquelle cette ville est la capitale éternelle d'Israël va à l'encontre de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, qui a décidé de ne reconnaître ni la «loi fondamentale» d'Israël ni les modifications apportées par Israël au caractère et au statut de la ville sainte d'Al Qods.

Nous souscrivons au point de vue du Secrétaire général selon lequel ces deux questions restent urgentes. À notre

avis, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités et rester engagée à trouver une solution à ces deux questions d'une façon qui tienne compte à la fois de la justice et des droits de toutes les parties. Les États Membres, ainsi que les États directement concernés, sont légalement tenus de maintenir leurs ambassades là où elles sont situées actuellement et de ne pas les transférer à Al Qods. Nous demandons aux États qui ont déjà procédé à ces transferts de retirer leurs ambassades de cette ville tant qu'un accord n'aura pas été conclu entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Gouvernement d'Israël, sur le statut définitif de la ville d'Al Qods.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Dans la déclaration prononcée par la délégation malaisienne il y a deux jours sur la question de Palestine, nous nous sommes, comme d'autres, félicités de l'évolution positive de la situation dans la région, en particulier dans les territoires palestiniens occupés.

Suite aux décisions courageuses et progressistes prises par les dirigeants dans la région, appuyées activement par la communauté internationale, de grandes étapes ont été franchies dans le processus de paix du Moyen-Orient. Les accords israélo-palestiniens et israélo-jordaniens témoignent de l'attachement constant des parties à promouvoir la paix au Moyen-Orient. Nous espérons que cette évolution encourageante suscitera une dynamique de progrès sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais des pourparlers de paix sur le Moyen-Orient, conduisant à une solution globale, juste et durable du conflit arabo-israélien. Un accord mutuel entre Israël et les deux autres pays arabes est une autre condition préalable essentielle à la paix au Moyen-Orient. À cet égard, nous partageons les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

«Ces signes encourageants ont fait naître l'espoir qu'il serait possible d'accélérer les négociations israélo-libanaises et israélo-syriennes en vue d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.» (A/50/I, par. 739)

La délégation de la Malaisie se réjouit de l'accord conclu entre feu le Premier Ministre d'Israël et le Président Assad de la Syrie en juin 1995 au sujet des prochaines mesures à prendre pour faire passer les négociations israélo-syriennes à une phase nouvelle et plus intense. Selon nous, le maintien du dialogue entre les parties concernées, avec le soutien de la communauté internationale, représente une contribution importante à la paix. Nous espérons également qu'un tel dialogue conduira au retrait des forces israéliennes

du Golan syrien occupé, conformément à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité.

Ma délégation demeure préoccupée par les divers actes de violence et d'hostilité perpétrés au Sud-Liban, qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Tout en reconnaissant que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a contribué dans une certaine mesure à la stabilité dans la région, nous affirmons que la paix ne pourra perdurer qu'à la condition que soit garanti le retour de l'autorité effective du Gouvernement libanais dans la zone du Liban contrôlée par les forces israéliennes. Toute politique de neutralisation de zones extérieures à son propre territoire en tant que moyen d'assurer sa propre sécurité, conception qui appartient au passé, est clairement inacceptable.

Dans sa déclaration, il y a deux jours, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président de l'Assemblée générale a affirmé que l'accession du peuple palestinien à la justice politique, économique et sociale était un élément essentiel de la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. La délégation malaisienne soutient pleinement ce point de vue. Il est déraisonnable d'envisager des projets et des plans pour le progrès de la région alors que les Palestiniens rencontrent de sérieux obstacles dans leurs efforts pour améliorer leur situation économique et sociale. La question palestinienne demeure au coeur du problème du Moyen-Orient. À cet égard, les mesures entreprises actuellement doivent aboutir à l'établissement d'une patrie palestinienne et à une solution durable de la question du statut de Jérusalem.

Dans la déclaration que nous avons faite l'année dernière sur ce point, nous avons souligné que la paix au Moyen-Orient doit signifier l'éclosion du développement, la pleine expression des droits, le transfert du pouvoir à la population, et des engagements en faveur de l'équité et de la justice sociale. Pour ce faire, une assistance internationale efficace collective et prompte est nécessaire. Les efforts faits récemment par les dirigeants de la région pour promouvoir le développement, grâce notamment au renforcement des liens économiques et commerciaux impliquant le secteur privé et les flux de capitaux privés, devraient être bien accueillis par la communauté internationale.

À plus d'un égard, le Moyen-Orient est demeuré l'une des quelques régions du monde souffrant encore d'un manque de développement. La raison de cet état de choses est évidente. Cependant, grâce aux percées historiques

réalisées au cours des deux dernières années sur la voie de la paix, il existe des perspectives réelles et sérieuses de développement. En fait, les développements actuels dans la région montrent qu'aucune question n'est insoluble. Nous espérons qu'Israël saisira cette précieuse occasion pour forger des liens durables avec ses voisins arabes en dissipant les derniers obstacles qui entravent l'achèvement d'une paix authentique, juste et durable. La perte tragique de son dirigeant, Itzhak Rabin, sacrifié sur l'autel de la paix, devrait renforcer sa détermination de prendre d'autres mesures conduisant à la paix et à la sécurité, lesquelles amélioreront les perspectives de progrès et de développement de la région.

Comme dans le passé, la Malaisie soutiendra tout processus permettant de progresser vers la réalisation d'une solution au conflit du Moyen-Orient, solution qui apporterait une paix durable, la sécurité et la stabilité à tous les pays de la région, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : En dépit de leur ampleur et de leurs conséquences profondes, les changements qui sont intervenus sur la scène internationale depuis le début des années 90 ne peuvent modifier les principes et les valeurs morales que l'humanité s'est efforcée de mettre en pratique depuis l'aube de l'histoire. Ce qui est juste ne peut devenir injuste du jour au lendemain; l'égalité ne peut devenir l'hégémonie; le racisme ne peut devenir une vertu et l'occupation du territoire d'autrui ne peut devenir légitime.

Dans le sillage de ces changements et de la fin de la guerre froide, les peuples du monde ont placé de grands espoirs dans les Nations Unies, car l'Organisation, avec sa Charte et ses principes élevés, représente à leurs yeux une solide garantie de paix et de sécurité internationale ainsi que le moyen de mettre un terme à l'agression et à l'occupation.

Notre région est le berceau des trois religions révélées. Elle est également le berceau de la civilisation humaine. Nos racines s'enfoncent profondément dans la région. La Syrie est un élément important de la nation arabe; c'est une terre ancienne, fière de son histoire et fière de sa civilisation. En acceptant, en 1973, la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui s'appuyait sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, la Syrie a ouvert la porte à la paix. Depuis, des efforts ont été déployés pour réaliser dans la région une paix juste et globale qui restaurerait la terre et les droits. De nombreuses initiatives servant les intérêts de la paix ont été lancées, certaines par des individus, et d'autres par des États. Toutes ces initiatives se sont

néanmoins heurtées à la position israélienne, qui rejette la paix négociée sur la base de la légalité internationale et des résolutions des Nations Unies.

Enfin, il y a eu l'initiative de paix des États-Unis, réaffirmant le principe de l'échange de territoires contre la paix, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Comme il est spécifié dans les garanties et les assurances présentées à la Syrie par les États-Unis, ces derniers ont déclaré que, conformément à une position antérieure des États-Unis qui rejette l'application de la loi d'Israël au Golan, ils n'acceptaient pas l'annexion par Israël d'un seul pouce de territoire des hauteurs du Golan occupés depuis 1967 par Israël.

C'est sur cette base que nous avons participé à la conférence de Madrid, et aux discussions qui ont précédé la Conférence de Madrid et qui ont abouti à la convocation de cette conférence. C'est la Syrie qui a soumis le premier document écrit, document qualifié d'historique par les États-Unis. C'est également la Syrie qui a proposé le principe de l'échange de territoires contre la paix, et le concept d'une paix complète en échange d'un retrait total. Mais Israël a exploité les négociations afin de faire traîner les choses et de se soustraire aux conditions de la paix, et a tenté d'utiliser les négociations pour imposer ses propres conditions, lesquelles continuent d'être en conflit avec la lettre et l'esprit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous avons espéré qu'Israël comprendrait que le désir de paix de la Syrie ne signifiait pas qu'elle était prête à céder un seul pouce de territoire ni le moindre iota de souveraineté nationale sur ce territoire.

Quatre années se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence de Madrid sans qu'une paix juste et globale n'ait été instaurée au Moyen-Orient. L'évolution récente des événements dans le domaine du processus de paix montre qu'Israël ne recherche pas une paix véritable, juste et globale qui mettrait fin au conflit, à l'occupation et aux colonies de peuplement, une paix qui garantirait la sécurité et la stabilité pour tous.

Ce sur quoi Israël se concentre plutôt c'est d'essayer d'obtenir des accords qui réduiraient la souveraineté et la dignité et qui contourneraient le principe de l'échange de territoires contre la paix dans la poursuite du rêve israélien d'hégémonie et de domination, des accords qui ne garantiraient jamais le rétablissement des droits, notamment eu égard à la libération de la terre et à l'exercice de l'autodétermination.

Tous les accords qui ont été conclus au cours de l'histoire sur tout autre fondement que l'équilibre, l'égalité, l'équité et le respect des droits fondamentaux de toutes les parties n'ont jamais été que des trêves temporaires. Ceux qui liraient les annales de l'histoire découvriraient que tous les traités inégaux et déséquilibrés y ont trouvé leur dernière demeure.

La paix économique ne peut voir le jour en l'absence d'une paix complète, juste et globale entre les Arabes et Israël sur tous les volets. Toute paix politique ou économique ne saurait engendrer la stabilité et la sécurité à moins que la question d'Al Qods ne soit définitivement réglée de manière à ce que la Ville sainte redevienne ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire arabe; à moins qu'Israël ne se retire du Golan et des territoires arabes occupés jusqu'aux lignes de démarcation du 4 juin 1967, aussi bien que de tous les territoires libanais occupés, et à moins que les réfugiés ne soient à même de retourner dans leurs foyers selon le Pacte international des droits civils et politiques et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'essence du conflit n'a jamais été et ne sera jamais un problème concernant les types de coopération qui devraient exister entre Israël et les Arabes. Essentiellement, c'est un conflit qui porte sur l'occupation, l'agression, l'expansion, la domination et l'appropriation des terres de même que le déplacement des ressortissants arabes.

La Syrie ne pose pas de conditions à la réalisation de la paix hormis l'application des résolutions de la légalité internationale, l'élimination de l'occupation, et le retour du Golan syrien, qui est terre syrienne depuis l'aube de l'histoire, à ses propriétaires légitimes, qui ont été déplacés par Israël à la suite de l'occupation, et dont le nombre atteint aujourd'hui un demi-million de Syriens, qui ont été forcés d'abandonner leurs villes et villages du Golan pour se réfugier à l'intérieur de la Syrie, et qui attendent toujours de réintégrer leurs foyers, de recouvrer leurs biens et de reprendre le cours d'une vie normale. Le moment est venu pour les réfugiés et les personnes déplacées de retourner dans leurs foyers et d'être dédommagés des pertes qu'ils ont subies.

La question de la limitation des armements au Moyen-Orient deviendrait plus accessible et plus effective si elle était fondée sur l'élimination de toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, selon des critères impartiaux qui n'avantagent aucun État au détriment de tous les autres. Le désarmement doit englober tous les pays de la région sans exception et s'effectuer dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et sous sa supervision.

La Syrie a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a signé l'accord de garanties découlant de ce traité. La Syrie a également signé la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et n'a cessé de soutenir l'initiative visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. En fait, la Syrie a été le premier État à proposer officiellement à la Conférence de Paris de 1989 sur les armes biologiques de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive, tant nucléaires que chimiques et biologiques. Entre-temps, Israël qui est, comme chacun sait, le seul État de la région qui possède l'arme nucléaire ainsi que d'autres armes de destruction massive, a refusé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Il a également refusé, tout au long des décennies passées et jusqu'à ce jour, de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties, alors que le seul choix logique qui s'impose à tous les peuples du monde est de réaliser la sécurité pour tous grâce à un désarmement nucléaire total et à l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

Saturer Israël d'arsenaux d'armes destructrices et perfectionnées ne saurait garantir véritablement sa sécurité tant qu'Israël continuera d'occuper les terres d'autrui par la force, et tant qu'il continuera de violer les droits du peuple palestinien. Ceux qui, en Israël, croient qu'il est possible de réaliser une paix complète sans un retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité se trompent lourdement.

La voie vers une paix juste, globale et durable est bien tracée et bien comprise. Nous sommes pour le processus de paix, mais nous ne pourrions jamais nous associer à une chose à laquelle nous ne croyons pas. Nous ne pouvons pas non plus nous engager dans une entreprise qui est contraire à nos intérêts nationaux et à nos croyances. Si les conditions qui assurent une paix juste et globale sont réunies, nous soutiendrons alors cette paix, car nous sommes résolu à lutter pour la paix jusqu'à la fin. Nous ne reviendrons pas sur notre position et jamais nous ne marchanderons nos droits et nos terres. Nos revendications sont légitimes, et elles sont appuyées par le droit international et par les résolutions des Nations Unies. Notre cause est juste et elle est soutenue par nos peuples arabes et par la communauté internationale.

Nous voudrions réaffirmer à cet égard la concomitance des volets syrien et libanais eu égard à la réalisation de la paix, une paix qui restituerait à la Syrie et au Liban leurs terres occupées, garantirait leurs droits et préserverait leur dignité.

À propos de l'importance d'accélérer les discussions sur les volets syrien et libanais, sur la base des principes et des constantes sur lesquels le processus de paix a été fondé, nous sommes amenés à réaffirmer le fait que la paix a été et continuera d'être l'option stratégique de la Syrie. Le processus de paix ne peut être fondé sur une position unilatérale. L'autre partie doit agir de façon positive face à tous les facteurs donnés et tous les éléments des positions sérieuses et constructives proposées par la Syrie.

La Syrie ne peut accepter un symbole quelconque de l'occupation sur son territoire, de même qu'elle ne peut accepter rien de moins qu'un retrait total du Golan syrien et des arrangements de sécurité égaux et parallèles, car la paix que nous recherchons est une paix qui garantirait les droits de tout un chacun et serait dans l'intérêt de tous; une paix, enfin, qui inaugurerait dans la région une ère de stabilité et de sécurité. Pour nous, le retrait complet du Golan syrien est la clef du processus de paix tout entier.

Nous sommes optimistes en ce qui concerne l'avenir. La paix qui ne vient pas aujourd'hui arrivera demain. C'est la paix que nous recherchons, de manière que notre région évolue d'un état de guerre à un état de paix — une paix qui donnera à tout un chacun ses droits; une paix qui mettra fin à l'occupation et aux effusions de sang des innocents et préservera la dignité de l'homme; une paix qui amènera la prospérité dans la région et qui permettra tant aux Arabes qu'aux Israéliens de vivre dans la sécurité, la stabilité et la prospérité.

Enfin, je souhaiterais évoquer le projet de résolution sur le Golan syrien présenté à l'Assemblée générale au titre du point 44 de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient. Le projet de résolution a été adopté par le groupe arabe, qui a décidé de le présenter comme un texte arabe. Nous espérons que ce projet de résolution recueillera le plus large appui possible.

M. Ateba (Cameroun) : Au moment où nous célébrons le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, il importe de souligner que l'un des défis les plus anciens auquel notre organisation se trouve confrontée est la situation née au Moyen-Orient, il y a déjà près d'un demi-siècle. Depuis lors, la communauté internationale est toujours à la quête d'une paix juste et durable dans l'ensemble de cette région.

Après trois guerres, de nombreuses escarmouches et autres occasions d'affrontement qui ont généré une situation de tension généralisée, elle-même aggravée par l'inflexibilité des différents protagonistes, aucun espoir de paix ne

semblait perceptible à l'horizon. Dans ce contexte, toute les résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation des Nations Unies sont restées lettre morte, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

C'est ce noeud gordien que la communauté internationale, grâce aux bonnes dispositions de certaines autorités des pays de la région, cherche à dénouer depuis la tenue de la Conférence de Madrid en 1991.

Le Cameroun salue, par conséquent, la très grande vision et le courage dont le Gouvernement israélien et les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine ont fait preuve dans leur détermination à conclure la paix tant recherchée.

La délégation camerounaise voudrait de nouveau saisir l'occasion qui lui est ici offerte pour rendre hommage à la mémoire du regretté Premier Ministre israélien, Itzhak Rabin. Ce martyr de la paix, dont la disparition a été marquée au Cameroun par une journée de deuil national, a rendu possible et crédible le processus de paix engagé au Moyen-Orient.

Le Cameroun soutient ce processus et a favorablement accueilli les développements historiques intervenus dans cette partie du monde, grâce à la signature des accords d'Oslo et de Washington en 1993. L'accord de Washington, qui porte sur les arrangements intérimaires de l'autonomie palestinienne, a, en effet, permis la création d'une autorité palestinienne à Gaza et Jéricho, ainsi qu'un début de transfert des pouvoirs dans les territoires occupés. Entretien des liens d'amitié et de coopération avec l'un et l'autre cosignataires, ainsi qu'avec tous les autres pays de la région, le Cameroun exhorte les deux parties à respecter dans la mesure du possible leur calendrier d'exécution afin de réduire, entre autres, les actes des extrémistes de tous bords. À cet égard, la signature à Washington le 28 septembre 1995 de l'Accord intérimaire sur l'extension de l'autonomie aux villes et territoires de Cisjordanie, en exécution de la deuxième phase d'application de la Déclaration de principes, confirme la volonté du Gouvernement israélien et de l'Autorité nationale palestinienne d'atteindre leur objectif de paix.

Le Cameroun est d'avis que pour permettre à l'entité palestinienne naissante d'asseoir son autorité, la communauté internationale devrait lui accorder appui et assistance. Aussi le Cameroun soutient-il l'action menée dans les territoires occupés de la Cisjordanie et de Gaza par le Coordonnateur spécial des Nations Unies. Mon pays se félicite de ce que la dynamique de paix engagée entre Israël

et la Palestine s'étende aux autres parties de la région. Dans ce sens, l'accord conclu au courant de cette année entre le Royaume hachémite de Jordanie et Israël conforte le Cameroun dans sa conviction qu'une paix globale est réalisable au Moyen-Orient. Cette paix juste et durable ne sera possible, faut-il encore le souligner, que par la prise en compte des intérêts légitimes de tous les protagonistes.

Ainsi, le Cameroun encourage les Gouvernements israélien et syrien à entamer, dès que possible, des négociations pour que la question du Golan syrien trouve une solution acceptable par tous. Par ailleurs, la question du Sud-Liban ne peut, elle aussi, être résolue que par des négociations directes entre les autorités israéliennes et libanaises. Mon pays les invite à engager ces négociations en vue de conclure un accord de paix.

Il va sans dire que la situation de tension qui continue à prévaloir au Moyen-Orient ne permet pas à cette région, berceau des religions monothéistes et de la civilisation, d'exploiter toutes les potentialités dont elle dispose. La paix retrouvée, elle redeviendra, sans doute, une vitrine du monde.

Les peuples du Moyen-Orient, que nous savons animés désormais par une volonté de paix, se doivent d'enterrer définitivement la hache de guerre, pour s'attaquer aux tâches prioritaires de développement économique et social.

M. Abu-Nimah (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : La situation au Moyen-Orient au coeur de laquelle se trouve la question de Palestine continue d'être un point important de l'ordre du jour de la communauté internationale, telle que représentée par cette organisation. La participation de la délégation de Jordanie à ce débat repose sur sa profonde conviction du rôle vital des Nations Unies et de la nécessité que l'Organisation participe au processus de paix en cours. Les Nations Unies sont, après tout, le bastion principal de la légalité internationale et de la conscience collective de l'humanité. C'est dans le cadre des Nations Unies qu'ont été conçues et adoptées la majorité des résolutions comprenant les divers principes, éléments et dispositions qui constituent les fondements du règlement de la situation au Moyen-Orient et de la question de Palestine, voire du conflit arabo-israélien en général. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, cheville ouvrière du processus de paix actuel, et qui dès lors a ouvert la porte à la paix, en est la preuve irréfutable. Et lorsque cette résolution aura été mise en oeuvre dans la lettre et dans l'esprit sur tous les volets, et lorsque le peuple palestinien aura recouvré ses droits politiques et nationaux légitimes, alors si Dieu le

veut, nous aurons réussi à instaurer une paix juste, globale et durable dans la région.

La situation au Moyen-Orient, la question de Palestine et la question de la paix en général sont une préoccupation essentielle pour la Jordanie, dont les résultats obtenus dans ces domaines depuis 1948 sont bien connus. Notre politique en matière de relations internationales est ancrée dans les dispositions de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi, nous sommes fermement partisans du principe du règlement pacifique de tous les différends internationaux, à tout moment et en toutes circonstances. Par conséquent, lorsque l'occasion d'aborder sérieusement le conflit du Moyen-Orient s'est présentée, mon pays est intervenu promptement en tant que participant actif, pour saisir l'occasion historique offerte par la Conférence de Madrid et en garantir le succès. C'était en fait le premier véritable tournant dans l'histoire de ce conflit. Notre position sur ce point a été caractérisée par le même esprit positif dont la Jordanie a fait preuve en faveur de tous les efforts qui visaient, tout au long des années de conflit, à parvenir à un règlement pacifique du conflit arabo-israélien.

La conception de la paix pour la Jordanie est que la paix doit être juste, globale et durable. C'est là une conception qui s'harmonise également avec les points de vue des parties au conflit. Notre engagement à l'égard de la paix dans ce contexte est à la fois stratégique et une question de principe. Il est basé sur la conviction que la paix est, entre autres, un besoin essentiel pour tous les pays et peuples de la région. Une fois réalisée, la paix représenterait un tournant décisif majeur dans l'histoire moderne de la région. Elle offrirait également une base solide pour les perspectives de stabilité, de sécurité et de coexistence pacifique entre tous les pays de la région. En dernière analyse, la paix donnerait aux peuples de la région l'espoir de mener une vie normale, laquelle leur a été refusée durant près de cinq décennies.

Compte tenu de ce contexte conceptuel, mon pays a conclu le 26 octobre 1994 un Traité de paix avec Israël. Ce traité a permis la restitution de leurs droits à leurs propriétaires légitimes, de corriger les anomalies, de tourner une nouvelle page pour ce qui des relations de bon voisinage entre les deux pays et d'établir les lignes et principes directeurs dans divers domaines pour leurs relations et leur coopération futures. Le Traité jordano-israélien représente une étape importante sur la voie de la paix globale recherchée par les parties aux négociations et la communauté internationale dans son ensemble — d'autant plus que notre traité est intervenu en tant que suivi aux accords de paix

conclus avec la République arabe d'Égypte et aux progrès importants accomplis sur le volet israélo-palestinien.

Sur cette base, nous sommes d'avis que toutes les parties aux négociations de paix devraient persister dans leurs efforts pour parvenir à une paix globale. Entre-temps, ces efforts devraient être intensifiés de manière sincère et loyale en vue de consolider les fondements d'une paix viable dans un esprit empreint de justice et d'objectivité. De toute évidence, ces questions comprennent celles des réfugiés et des personnes déplacées, de la ville arabe d'Al Qods, des colonies de peuplement, de la souveraineté et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il est clair qu'une paix globale exige des progrès, ce qui signifie qu'il faut parvenir à un accord tant sur le volet israélo-syrien que sur le volet libano-israélien.

Sans paix avec la Syrie et le Liban sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et le principe de l'échange de territoires contre la paix, adopté comme base de la paix entre les parties au conflit arabo-israélien, il n'y aura pas de paix globale et les accords réalisés jusqu'ici demeureront incomplets. Il est également clair que la seule garantie pour arrêter le cycle de violence qui frappe la cause de la paix, dont la région perçoit les dangers et que nous condamnons et rejetons avec force, est que le processus de paix continue d'aller de l'avant et fasse de nouveaux progrès notables.

La question d'Al Qods demeure le pivot de la paix, et l'on ne peut éviter de lui trouver une solution équitable, juste et équilibrée. Aucun accord sur Al Qods ne devrait ignorer qu'il existe virtuellement, à tous les niveaux juridiques et politiques, un consensus international général selon lequel Jérusalem-Est fait partie intégrante de la Cisjordanie, qui a été occupée en 1967. C'est pourquoi elle relève des dispositions et conditions de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En fait, le Conseil de sécurité lui-même a accordé un statut spécial à Al Qods depuis son occupation par Israël. La résolution 252 (1968) est absolument catégorique à cet égard étant donné qu'elle rejette toutes les mesures et la législation israélienne visant à modifier le statut, la composition démographique ou les caractéristiques topographiques de la Ville sainte. De même, la résolution 476 (1980) du Conseil de sécurité demandait expressément qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés en 1967, notamment de la ville sainte d'Al Qods. La résolution 478 (1980), qui demande aux États de ne pas transférer leurs missions diplomatiques dans la Ville sainte, est peut-être l'exemple le plus significatif de l'insistance internationale à rejeter l'annexion d'Al Qods par Israël. C'est pour-

quoi cette annexion était et demeure contraire aux règles et principes fondamentaux du droit international, étant donné qu'Al Qods est un territoire arabe occupé relevant des résolutions de la légalité internationale, notamment des résolutions du Conseil de sécurité et des Conventions de Genève.

Nous comprenons que l'accord israélo-palestinien ait remis l'examen du statut de Jérusalem jusqu'au stade final des négociations, vu l'importance, la particularité et la complexité de cette question; dans l'espoir également que ce retard laissera de côté une question épineuse dans le souci de garantir la mise en route énergique et sans à-coups du processus de paix, qui permettrait l'instauration de mesures de confiance entre les deux parties et renforcerait leur conviction que la paix est possible. Tout cela, supposait-on, aboutirait à un règlement équitable de cette importante question en temps voulu. C'est pourquoi toute mesure prise par Israël depuis Madrid pour changer ou modifier la structure juridique, politique ou démographique de Jérusalem équivaldrait à créer de nouvelles réalités sur le terrain et représenterait un fait accompli qui serait imposé à la partie arabe dans la phase finale des négociations.

Dans le même ordre d'idées, inutile de dire que toute initiative similaire, comme la récente décision du Congrès américain de transférer l'ambassade des États-Unis à Al Qods, aurait un impact grave et négatif sur les négociations. En fait, cela constituerait une décision a priori sur le statut de la Ville sainte bien avant le début des négociations sur son statut définitif, ce qui ne saurait être que préjudiciable au processus de paix considéré dans son ensemble. Cela ne servirait pas non plus les intérêts à long terme des peuples de la région ni leurs aspirations à un avenir commun fondé sur la stabilité, la coopération, le respect et la compréhension. C'est pourquoi nous condamnons cette décision et insistons pour qu'elle soit déclarée nulle et non avenue, étant donné qu'elle va à l'encontre des résolutions pertinentes des Nations Unies et des positions américaines officielles, sans compter qu'elle compromet le processus de paix dans son ensemble, lequel pourrait bien s'effondrer. En conséquence, nous demandons à l'Administration américaine de maintenir sa position positive et louable de contrer la décision du Congrès sur cette question.

Mon pays a conscience du fait que le report de la discussion sur Al Qods exige le maintien du statu quo en attendant les résultats de la prochaine phase finale des négociations. Ainsi, dans le souci de préserver le caractère religieux, culturel et historique de la Ville sainte, le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a entrepris sans relâche les Lieux saints en assurant des travaux d'en-

retien et de conservation et les a protégés sous l'occupation. Mon gouvernement a également fourni un appui aux gardiens de ces Lieux saints en vue d'en garantir la sécurité et la protection face à toute menace potentielle, en attendant une résolution définitive de la question.

C'est dans le même esprit et dans le même contexte que nous devrions aborder les deux questions des réfugiés et des colonies de peuplement. Ici encore, le report de l'examen de ces questions était dû à leur importance et leur portée générales et à la nécessité de garantir une mise en route énergique et stimulante pour le processus de paix dans sa phase initiale. Un règlement satisfaisant de ces questions sur la base des résolutions des Nations Unies et des principes du droit international est une condition *sine qua non* pour l'édification d'une paix juste, globale et viable qui serait adoptée par les générations actuelles et futures de l'ensemble de la région. À cet égard, je voudrais rappeler ce que S. M. le Roi Hussein a déclaré devant le Congrès des États-Unis :

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

«Il ne faudrait jamais oublier qu'en fin de compte la paix n'est pas entre les mains des gouvernements mais entre celles des peuples. Car, à moins que la paix ne devienne une réalité pour les hommes, les femmes et les enfants du Moyen-Orient, les meilleurs efforts des négociateurs n'aboutiront à rien.»

(L'orateur reprend en arabe — interprétation)

Quant à nous, nous estimons que la communauté internationale a de lourdes responsabilités essentielles à assumer pour la promotion et le succès du processus de paix et pour assurer sa viabilité même. Il appartient aux peuples, il est vrai, de jeter les bases solides de la paix. Mais la paix transcende les concepts abstraits : elle comporte aussi des avantages concrets. C'est pourquoi mon pays recherche une compréhension internationale plus étendue et plus profonde des besoins économiques, financiers et de développement des pays et des peuples de la région, en vue de consolider et de sauvegarder la paix au Moyen-Orient. Et c'est là que se trouve l'importance des récents sommets économiques tenus à Casablanca et, il y a peu, à Amman, aux fins d'élaborer et de préciser un plan de développement économique régional. Les résultats du Sommet économique d'Amman ont effectivement été très prometteurs. Nous sommes confiants que le prochain sommet économique, qui aura lieu en Égypte, aboutira à de nouveaux progrès et à des succès accrus. Un appui moral et verbal au processus de paix ne suffit pas à protéger la paix et à faire avancer le

processus. C'est pourquoi nous croyons que l'ONU, qui représente en fait la légitimité internationale, a un rôle vital à jouer au moyen de l'élargissement de ses divers programmes et de ses activités opérationnelles dans les pays de la région.

Compte tenu de tout cela, la délégation de mon pays espère que le projet de résolution relatif au règlement de la situation au Moyen-Orient et les deux projets de résolution concernant Al Qods et le Golan syrien seront adoptés sans vote.

M. Poernomo (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Plus tôt cette semaine, l'Assemblée générale a eu l'occasion d'examiner le point de l'ordre du jour intitulé «Question de Palestine». En cette occasion, les États Membres ayant participé au débat ont réaffirmé que cette question est au coeur du conflit arabo-israélien et a de profondes ramifications dans l'ensemble de la situation au Moyen-Orient que nous examinons aujourd'hui. Le débat a montré encore plus clairement que les progrès accomplis sur la voie israélo-palestinienne ne pouvaient en eux-mêmes constituer une panacée pour les autres problèmes touchant la région, car au fil des décennies est apparu un réseau complexe de questions étroitement liées les unes aux autres intéressant d'autres États de la région qui doit être mis en ordre pour qu'une paix juste, durable et globale puisse s'instaurer.

Heureusement, toutefois, les paramètres et les principaux aspects d'un règlement de paix définitif ont déjà été précisés dans diverses résolutions adoptées par l'ONU. Ces dernières prévoient, entre autres, le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, le respect du droit de tous les États de la région à coexister pacifiquement à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la constitution d'un État, et son exercice de ces droits.

Il est indéniable que, en cette phase critique des démarches de paix actuelles, une autre série de progrès doivent être accomplis sur d'autres aspects de la question du Moyen-Orient qui, depuis si longtemps, entravent et même paralysent le processus de paix. Nous nourrissons l'espoir que les retombées positives de l'historique Déclaration de principes de 1993, comme en témoignent les progrès ultérieurement réalisés dans le volet israélo-jordanien des négociations, se feront également sentir dans les autres dimensions du conflit arabo-israélien. Les progrès effectués dans les volets israélo-palestinien et israélo-jordanien montrent que les obstacles peuvent être surmontés et qu'un engagement pour la paix peut être pris grâce au dialogue et

aux négociations plutôt que par le recours à la violence et à la guerre, avec les conséquences qui en découlent.

Étant donné le rôle central de la question palestinienne dans le problème du Moyen-Orient, il n'est pas surprenant que le jalon franchi dans le volet israélo-palestinien ait eu des répercussions inévitables dans toute la région. Le récent Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza a ouvert la voie à la réalisation des aspirations chères au peuple palestinien, entre autres, en élargissant les domaines d'autonomie palestinienne, en définissant les modalités relatives à la tenue d'élections pour le corps législatif palestinien et en permettant des négociations sur le statut final de Jérusalem. Non moins importantes sont les dispositions relatives au retrait des forces israéliennes, aux questions juridiques, à la répartition des ressources en eau, aux sites religieux, aux droits de l'homme, à l'économie, à l'environnement, à la science et à la technologie.

Il est réjouissant de constater que la transformation des relations entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël s'est élargie aux relations entre Israël et la Jordanie et a débouché sur le traité de paix qu'ils ont conclu. Cet accord capital a mis fin à l'état de guerre et a ouvert la voie à l'établissement de relations diplomatiques entre eux. Nous remarquons que, au cours de l'année écoulée, leurs relations se sont encore consolidées, au bénéfice mutuel de leurs peuples.

Cependant, l'espoir engendré par ces événements historiques que des progrès pourraient aussi être enregistrés dans les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises afin d'aboutir à une paix globale et juste reposant sur le cadre que représentent les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité ne s'est pas encore concrétisé. Ma délégation note avec préoccupation que, malgré les efforts louables déployés par le Gouvernement syrien, les progrès en vue de mettre fin à l'occupation israélienne du plateau du Golan ont été nuls. Il est aussi particulièrement regrettable qu'Israël continue d'effectuer des bombardements périodiques contre le Liban, qui causent d'immenses souffrances aux civils libanais sans défense. La communauté internationale a condamné de manière répétée de tels actes, qui sont une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et qui ne peuvent qu'avoir une incidence négative sur la cause de la paix dans la région.

Depuis l'éclatement du conflit arabo-israélien, l'ONU a été saisie de cette question et a historiquement adopté une position de principe visant l'instauration d'une paix véritable dans la région. Dans la phase critique actuelle, ma

délégation juge essentiel que l'Organisation non seulement maintienne mais aussi accroisse son rôle, aux plans tant politique qu'économique, dans le processus de paix. Son potentiel de contribution à de telles démarches et de règlement des questions clefs en jeu doit être pleinement exploité. Étant donné l'énorme quantité de tâches à remplir, le rôle de l'Organisation demeure vital pour le règlement du conflit au Moyen-Orient.

L'Indonésie attend avec impatience le jour où les relations arabo-israéliennes, cessant d'exiger l'attention de la communauté internationale parce qu'elles menacent la paix et la sécurité mondiales, contribueront à améliorer la situation dans l'ensemble de la région et le sort de ses peuples. Aussi devons-nous saisir l'occasion sans précédent qui s'offre maintenant à nous et unir nos efforts pour faire en sorte que le processus en cours devienne irréversible. Les espoirs et les intérêts des peuples du Moyen-Orient et du reste du monde exigent la réalisation d'une paix authentique, d'une sécurité commune et de la prospérité pour tous.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale débat aujourd'hui de la question du Moyen-Orient, alors qu'on voit se dessiner l'aube d'une ère nouvelle pour cette région qui a connu tant de guerres et de conflits au cours de son histoire. Grâce à la coopération internationale, des progrès ont été enregistrés dans le processus de paix engagé à Madrid à la Conférence sur la paix au Moyen-Orient. Quoique ce processus n'ait pas encore atteint son objectif final, il est toujours possible de le dynamiser, notamment en ce qui concerne les volets libanais et syrien. Quatre années se sont écoulées depuis la convocation de la Conférence de paix de Madrid. La Conférence visait une paix juste, globale et durable dans la région, une paix reposant sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), de la résolution 252 (1968) sur la ville sainte de Jérusalem (Al Qods Al Charif) et de la résolution 425 (1978) sur le Sud-Liban. En ce qui concerne le principe et la formule de l'échange de territoires contre la paix, on attend toujours que soit précisé ce que l'on entend par «territoire». Le principe du «retrait», lui, est toujours éclipsé par le terme «redéploiement» et par les exigences d'Israël, qui réclame la fin du boycottage sans donner la moindre garantie qu'il rendra tous les territoires occupés, et qui voudrait engager les négociations multilatérales dans des questions additionnelles alors que les principales questions n'ont toujours pas été réglées.

Mon pays continue de suivre avec un vif intérêt l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient, que ce soit au niveau bilatéral ou au niveau multilatéral. Le

Royaume d'Arabie saoudite n'a cessé d'appuyer ce processus depuis qu'il a été engagé à Madrid en 1991. Voilà qui prouve bien la sincérité des orientations et des intentions arabes dans la quête d'une paix juste et globale dans la région. Nous avons insisté à maintes reprises sur le fait que les négociations multilatérales faisaient partie du processus de paix engagé à Madrid, mais qu'elles ne le remplaçaient pas.

Al Qods Al Charif, la première des deux qiblas, et le troisième des Lieux saints, sera toujours au centre de l'attention des Arabes et des musulmans dans le monde entier. La façon dont cette question sera traitée déterminera l'avenir de l'ensemble du processus de paix. À l'heure actuelle, dans les négociations, la tendance à vouloir reporter l'examen de la question d'Al Qods jusqu'à la phase ultime des négociations de paix crée une dualité entre, d'une part l'imposition d'un fait accompli et d'autre part, le désir de laisser au processus de paix une chance de créer un climat de confiance. Si nous disons cela, c'est parce que nous voyons que les autorités israéliennes persistent à prendre une série de mesures dans le but de modifier le caractère démographique et institutionnel d'Al Qods en vue d'en changer le statut et, partant, d'influer a priori sur les négociations qui auront lieu ultérieurement pour décider du statut définitif de la Ville sainte.

Nous ne pouvons croire ou imaginer que le processus de paix puisse aller de l'avant automatiquement. Nous pensons plutôt que toutes les parties en cause doivent s'employer à dynamiser les négociations, d'autant que l'appui dont le processus de paix a bénéficié jusqu'à présent a conduit les gens à compter de plus en plus que tous les territoires seraient rendus et tous les droits restaurés et qu'une coopération régionale s'instaurerait en vue de la limitation des armements et du développement économique des pays de la région. Tout progrès véritable en ce qui concerne les volets libanais et syrien doit signifier que la Syrie recouvre sa pleine souveraineté sur les hauteurs du Golan et que la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité relative au retrait du Sud-Liban occupé est appliquée.

Mon gouvernement juge indispensable de renoncer aux concepts d'hégémonie et de supériorité militaire ainsi qu'à celui de l'occupation de territoires pour assurer la sécurité. Nous réaffirmons qu'une paix globale est le seul vrai moyen de garantir la sécurité de toutes les parties. Le fait qu'un des pays du Moyen-Orient possède des armes nucléaires est en soi une menace à la stabilité et à la sécurité de l'ensemble de la région, outre que les risques de prolifération de ces armes aux autres pays de la région s'en trouvent accrus. Aussi Israël doit-il absolument s'engager dans de sérieuses

négociations sur le désarmement nucléaire, accepter de placer ses installations nucléaires sous les garanties internationales et adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons qu'Israël va sans tarder prendre des mesures de confiance pratiques et concrètes à cet égard.

Depuis sa création à une époque critique de l'histoire, l'Organisation des Nations Unies a beaucoup contribué à promouvoir la paix. Les Nations Unies se sont efforcées d'épargner à l'homme le fléau de la guerre et ont contribué à ouvrir la voie aux mouvements de libération nationale dans le monde. Aujourd'hui, l'avenir de l'ONU est plus que jamais fonction de sa capacité à influencer les événements dans le monde et de sa capacité à façonner l'avenir à une époque où transformations et événements se succèdent rapidement.

Cela étant dit, nous espérons que très bientôt nous pourrions considérer que les documents des Nations Unies sur le Moyen-Orient appartiennent aux annales de l'histoire. En attendant, les Nations Unies ont toujours la responsabilité morale, juridique et politique de trouver une solution juste et globale au conflit au Moyen-Orient. Un tel règlement créera une réalité nouvelle au Moyen-Orient, qui marquera le début d'une nouvelle ère de stabilité, de prospérité et de coopération fructueuse pour tous les pays de la région.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : L'année dernière et l'année précédente, mes prédécesseurs ont commencé leurs déclarations sur ce même point de l'ordre du jour en rendant hommage aux deux architectes du processus de paix au Moyen-Orient : le Président Arafat et le Premier Ministre Rabin. Cette année, je me préparais avec joie à faire de même. Cependant la perte cruelle du Premier Ministre Itzhak Rabin me force à la retenue. Nous espérons et croyons que son héritage nous aidera à entretenir le processus de paix.

Pourtant, du fait que les ennemis de la paix au Moyen-Orient n'hésitent pas à faire usage de la violence pour entraver la transition vers un nouvel ordre pacifique, nous croyons que tous les actes destinés à saper le processus de paix, en particulier les actes de terrorisme et de violence, devraient être combattus. Nous croyons que le terrorisme est un fléau contemporain et qu'il nécessite une réaction collective. Aucun pays au Moyen-Orient ou dans d'autres parties du monde ne saurait rester indifférent à cette menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Une coopération internationale inlassable est essentielle au succès de nos initiatives dans ce domaine.

Après la disparition bouleversante du Premier Ministre Rabin, certains ont espéré, et continuent peut-être d'espérer, que les efforts de paix au Moyen-Orient achopperaient. Aujourd'hui, nous devrions tous adopter une position ferme et dire : « Vos espoirs sont vains ». Ceux qui chérissent la paix n'ont de temps ni pour l'angoisse ni pour l'inaction. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination du Gouvernement israélien, qui s'est manifestée par le retrait des troupes israéliennes de Jenin. De plus, la procédure pour le transfert de responsabilités à Tulkarm a déjà commencé. Nous espérons que le retrait continuera comme prévu, et tout indique qu'il en sera ainsi.

La fragilité économique et sociale du processus de paix reste pour nous une source de préoccupation. De façon à éviter d'éventuelles répercussions sociales, les succès obtenus jusqu'ici devraient rapidement se traduire en de meilleures conditions de vie pour le peuple palestinien de Cisjordanie et de Gaza. L'appui concret de la communauté internationale au processus de paix devrait se manifester promptement par une assistance économique, financière et technique au peuple palestinien. En 1994, la Turquie, de sa propre initiative, a donné 2 millions de dollars à l'Autorité palestinienne. Elle a également promis un prêt à des conditions de faveur de 50 millions de dollars à l'Autorité palestinienne par l'intermédiaire de la banque turque Eximbank. Nous collaborons aussi avec l'Autorité palestinienne pour former des cadres et étudiants palestiniens.

Nous voulons ici souligner l'importance de la Banque de développement du Moyen-Orient, qui a été créée à l'occasion du récent Sommet d'Amman. Cette banque de développement régional devrait se révéler l'une des principales pierres angulaires d'un développement stable dans notre région.

Ayant un intérêt direct dans la réalisation d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, la Turquie a toujours appuyé la juste cause des Palestiniens. Nous sommes prêts à appuyer toutes les initiatives tendant à trouver un règlement basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) sur cette question.

Nous prenons une part active au processus de paix depuis qu'il a commencé, y compris au sein des cinq groupes de travail multilatéraux, et nous continuerons sur cette voie. Dans le cadre de ces efforts, la Turquie a été l'hôte de la septième réunion du Groupe de travail multilatéral du Moyen-Orient chargé de la question des réfugiés qui s'est réuni du 12 au 15 décembre 1994 à Antalya.

Je crois que la communauté internationale peut s'attendre à une évolution favorable dans les deux derniers volets des négociations — syrien et libanais — arabo-israéliennes. Cela est essentiel pour réaliser de nouveaux progrès et maintenir leur élan. Cela dépend bien entendu de la volonté politique des deux parties. Dans ce contexte, nous pensons que les initiatives soutenues des tierces parties sont louables et nous espérons qu'elles finiront par aboutir.

Je saisis l'occasion pour réitérer la position de mon gouvernement sur la situation au Liban. Nous attachons une grande importance au maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays. Il convient de souligner l'importance de la mise en oeuvre stricte et intégrale de l'Accord de Taïf par toutes les parties concernées et de souligner de nouveau qu'il est nécessaire d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Une solution durable du conflit au Moyen-Orient ne peut se fonder que sur le droit de tous les États de la région, y compris Israël, d'exister en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et sûres. La paix dont nous parlons est celle à laquelle aspirent les peuples de la région depuis la fin de la première guerre mondiale. C'est pourquoi elle nous est si chère. C'est pourquoi nous nous efforçons d'en cueillir les bénéfices. C'est pourquoi, encore une fois, nous exhortons toutes les parties à faire tout leur possible pour y arriver.

Point 122 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage

Rapport de la Cinquième Commission (A/50/792)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a aucune proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner le rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées à des explications de vote.

Les positions des délégations au sujet de la recommandation de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont reflétées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

De plus, je tiens à rappeler aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de prendre une décision sur la recommandation figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière que la Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/50/792).

Le projet de résolution a été adopté sans vote par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/20).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite faire une déclaration pour expliquer sa position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. Sulaiman (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais expliquer la position de ma délégation en ce qui concerne le projet de résolution A/50/L.50 relatif au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégel.

Nous voulons faire consigner le fait que si ce projet de résolution avait été mis aux voix, nous aurions voté contre,

en nous en tenant à la position constante et de principe de la République arabe syrienne que nous avons exprimée lors de précédentes sessions de l'Assemblée générale. Notre position est que le financement de la Force doit être assumé par Israël vu que ce sont les pratiques agressives d'Israël qui ont donné lieu à l'existence de cette Force.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 122 a) de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais communiquer ce qui suit au sujet du programme de travail de l'Assemblée générale.

Cet après-midi, au titre du premier point, l'Assemblée se prononcera sur les recommandations que le Bureau a adoptées à ses 5e et 6e séances, tenues respectivement le 28 et le 30 novembre 1995, qui figurent dans son quatrième rapport (A/50/250/Add.3).

Dans la matinée du lundi 4 décembre, l'Assemblée commencera par examiner le point 17 f) de l'ordre du jour afin de nommer les deux membres non encore désignés du Comité des Conférences et examinera ensuite le point 24 — Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

La séance est levée à 12 h 40.